

Les Notes de l'Institut Diderot

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Mandature 2017-2022

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles
et « pluralité visible »

ERIC KESLASSY

ERIC KESLASSY

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Mandature 2017-2022

Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles
et « pluralité visible »

SEPTEMBRE 2017

Les Notes de l'Institut Diderot

Retrouvez les publications sur la thématique en libre accès sur www.institutdiderot.fr

- Une Assemblée nationale plus représentative (2012-2017) - (Eric Keslassy)
- Sur le service civique - (Jean-Pierre Gualezzi)
- La droite est-elle prête pour 2017 ? - (Alexis Feertchak)
- Réinventer le travail sans l'emploi - (Ariel Kyrou)
- Crise de l'École française - (Jean-Hugues Barthélémy)
- À propos du revenu universel - (Alexis Feertchak & Gaspard Koenig)
- L'avenir de la croissance - (Bernard Stiegler)
- L'avenir de la démocratie - (Dominique Schnapper)
- L'avenir du populisme - (Dominique Reynié)
- L'avenir de la politique industrielle française - (Louis Gallois)
- L'avenir du travail - (Dominique Méda)
- L'avenir de la mondialisation - (Jean-Pierre Chevènement)
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - (François Chérèque)
- L'avenir de la politique - (Alain Juppé)
- L'avenir de l'organisation des Entreprises - (Guillaume Poitral)
- L'avenir des inégalités - (Hervé Le Bras)
- L'avenir du Parlement - (François Cornut-Gentille)
- L'avenir du politiquement correct - (André Comte-Sponville & Dominique Lecourt)
- L'avenir du travail à l'âge du numérique - (Bruno Mettling)

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Dominique Lecourt

p. 7

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE PLUS REPRÉSENTATIVE ?

Eric Keslassy

p. 9

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

p. 27

AVANT-PROPOS

Lors de la précédente mandature (2012-2017), l'Institut Diderot s'était interrogé sur la notion et la pratique de la représentation politique dans un régime démocratique à l'occasion des élections présidentielles et législatives de 2012.

Eric Keslassy nous avait apporté une analyse rigoureuse de ce qu'il appelait « une crise de la démocratie représentative ». Il attirait notre attention sur le phénomène inquiétant de l'abstention massive des électeurs. Il mettait en exergue une exigence d'honnêteté et la demande d'une meilleure représentativité. Le « col blanc » de cinquante ans, par exemple, était surreprésenté dans nos institutions. N'y voyait-on pas, une explication de la déconnexion des élus aux réalités du quotidien ?

L'incroyable campagne présidentielle de 2017 qui a vu s'effondrer les grands partis de la V^{ème} République, nous a incités à lui confier une deuxième étude sociologique sur la composition de la nouvelle Assemblée Nationale.

Le Palais Bourbon vient de connaître un rajeunissement impressionnant ainsi que des progrès spectaculaires dans la parité homme-femme et la représentation des « minorités visibles ».

Selon sa méthode éprouvée, Keslassy ne se contente pas de vues d'ensemble ou de considérations abstraites, il analyse dans le détail, chiffres en mains, tous les aspects du contexte. Il inscrit sa réflexion dans une perspective évolutive. Comment les nouvelles organisations politiques nées des initiatives du nouveau président de la République se structurent-elles et fonctionnent-elles ? Vont-elles permettre la reconstitution d'un système politique qui préserverait les électeurs de toute lassitude politique, au sens noble du terme, et du dégoût de la « chose publique », qu'ils ont exprimé et qu'ils expriment, aujourd'hui encore, au quotidien ?

Reste que l'ambiguë « transparence » apparaît comme la seule valeur qui ait résisté au « dédagisme » de ce printemps 2017. Or, la politique n'est pas la morale appliquée, mais un art. C'est toujours sur un rapport de forces que s'exerce cet art en faveur ou non de l'intérêt général. L'ignorer, c'est prendre le risque de laisser la violence et les troubles civils se donner libre cours. C'est pourquoi on peut espérer que le désir de renouvellement de nos concitoyens trouve des implications sociales dans leur vie quotidienne.

Pr. Dominique Lecourt
Directeur général de l'Institut Diderot

Une Assemblée nationale plus représentative ?

Mandature 2017-2022

« Là où il n'y a pas égalité de représentation, on peut poser hardiment en fait qu'il n'y a pas de démocratie. L'essence de la démocratie, c'est l'égalité »,

Louis Blanc

La France traverse une sévère crise politique. Cette situation perdure maintenant depuis de nombreuses années. Les élections de 2017 ont toutefois démontré que le désamour entre les Français et les élites politiques a encore franchi un cap supplémentaire. Outre les niveaux très élevés de l'abstention, un phénomène nouveau s'est invité : le « dédagisme » qui a orchestré une recomposition politique ¹... Pour la première fois sous la V^{ème} République, un président en exercice a décidé de ne pas briguer sa propre succession. ² Même si son camp est divisé, c'est d'abord en raison de son impopularité chronique que François Hollande renonce à défendre son bilan ³. Il faut y voir le signe d'un changement

-
1. Sur ce point, nous renvoyons le lecteur à la note d'Hervé Le Bras et de Jérôme Fourquet, *Le puzzle français. Un nouveau partage politique*, Fondation Jean Jaurès, 2017.
 2. Si l'on excepte bien sûr le cas particulier de Georges Pompidou qui, malade, s'éteint en 1974 au cours de son premier mandat.
 3. François Hollande n'a jamais admis publiquement que son impopularité est à l'origine de sa décision de ne pas se représenter. Quelques semaines avant le premier tour des élections présidentielles, il confie cependant à des journalistes (en off) que « ce n'est pas pareil de partir quand tu l'as décidé et de partir quand les Français l'ont décidé... » (Laurent Neumann, *Les dessous de la campagne 2017*, Calmann-Lévy, 2017, p. 358).

d'époque. Auparavant, les primaires de la droite et du centre avaient envoyé un signal ambigu : un ancien président de la République, Nicolas Sarkozy, et un ancien Premier ministre, Alain Juppé, ont bien été lourdement battus ; mais le vainqueur, François Fillon, reste un représentant de cette « vieille politique » que les Français semblent vouloir rejeter. En consacrant Benoît Hamon plutôt que Manuel Valls, la primaire de la gauche offre une forme de confirmation à la volonté de renouveau des électeurs. Mais c'est bien sûr la victoire d'Emmanuel Macron à la présidentielle qui apporte la preuve définitive que les Français ne veulent plus repartir avec les mêmes. Avec les sondages qui le donnaient vainqueur dans les derniers mois, on s'est quelque peu habitué à l'idée que le candidat d'En Marche ! devienne le chef de l'État. Un rapide retour en arrière montre combien ce résultat est inattendu, presque vertigineux : quasiment inconnu des Français trois ans avant d'être élu, son expérience politique pratique se limite aux deux années passées à la tête du ministère de l'Économie ; plus jeune des candidats, il ne crée sa structure partisane qu'un an avant l'échéance... Avec le recul, on peut penser que ces handicaps se sont transformés en atouts : les Français sont prêts à donner sa chance à un homme qui incarne puissamment le renouveau politique. C'est parce qu'Emmanuel Macron l'a parfaitement compris qu'il est aujourd'hui président de la République. ⁴

Le candidat d'En Marche ! est conscient que cette volonté de renouvellement ne peut se limiter à sa personne. Depuis quelques années déjà, les citoyens exigent une plus grande représentativité des gouvernants : ils souhaitent fortement que l'institution censée directement les représenter – l'Assemblée nationale – soient enfin composée d'élus possédant des caractéristiques sociologiques proches de celles du peuple. Dans son programme, Emmanuel Macron fait du « renouveau démocratique » l'un de ses axes majeurs, ce qui suppose de « renouveler la représentation nationale ». Tout au long de sa campagne, il insiste sur son projet d'ouvrir la vie politique à de « nouveaux visages » et d'ainsi mettre un terme à l'existence de ce qu'il nomme lui-même la « caste politique ». Dès lors, les

4. Il n'entre pas dans la vocation de cette étude d'étudier les autres facteurs de la victoire d'Emmanuel Macron comme son habile communication, son positionnement politique central alors que les partis de gouvernement présentaient des candidats assez fortement marqués à droite et à gauche, le ralliement décisif de François Bayrou, les affaires qui se sont placées sur la route de François Fillon, l'incapacité de Jean-Luc Mélenchon et de Benoît Hamon à faire cause commune ou encore le débat de l'entre-deux tours anéantissant définitivement les minces espoirs de Marine Le Pen.

candidats de La République en marche (LREM) des élections législatives doivent nécessairement répondre à l'objectif central de leur parti et de leur candidat : « le renouveau de la vie politique française ». Ils sont d'ailleurs recrutés suivant une méthodologie particulière : 17 000 impétrants ont déposé sur Internet leur candidature à l'investiture ; après entretiens et étude des profils – notamment par la lecture des CV –, ce sont 529 candidats qui ont été retenus par la commission d'investiture du jeune parti politique pour répondre à cet objectif de renouveau – et également satisfaire à des équilibres politiques (alliance avec le MODEM, ménager certains candidats Les Républicains-UDI ou socialistes pouvant rejoindre la majorité présidentielle). Il s'agit notamment de réduire la part des professionnels de la politique dans le but de limiter l'image d'un mode politique replié sur lui-même et favorisant l'entre-soi.⁵ LREM communique alors sur sa faculté à promouvoir la « société civile » par le biais de ses investitures lors des élections législatives. Il faut toutefois ici se méfier du marketing politique : En marche ! présente la « société civile » comme regroupant les personnes n'ayant jamais exercé de mandats électoraux. Cette définition est hautement discutable puisque l'on peut faire de la politique sans être élus : les postes d'« auxiliaires politiques » sont en effet très nombreux dans la vie politique (collaborateurs d'élus, permanents dans un parti politique, membres d'un cabinet etc.).⁶ Sans détenir un mandat politique, on peut être fortement politisé.⁷ Sans compter que l'on peut avoir occupé une fonction d'élus par le passé. Dans le document 1 ci-après, nous opérons donc une distinction entre les candidats investis par LREM qui ne détiennent pas un mandat politique mais sont politisés et ceux qui sont réellement des novices en politique.

5. La loi pour la confiance dans notre vie démocratique est un autre volet de ce projet.

6. Il s'agit de l'un des deux points de départ les plus fréquents - avec la détention d'un mandat local - pour devenir député. La part des députés ayant exercé les fonctions de collaborateurs politiques a en effet fortement augmenté en 35 ans puisqu'elle est passée de 14 % en 1978 à un tiers des élus en 2012 (Julien Boelaert, Sébastien Michon, Étienne Ollion, *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France*, Raisons d'agir, 2017, p. 73).

7. Dans ce cadre, la politisation est définie par Luc Rouban comme « le fait d'avoir détenu au moins une fois un mandat électif, d'avoir été candidat à une élection, même sans être encarté, ou d'avoir participé à des appareils politiques comme conseiller, d'avoir été membre de cabinets ministériels, d'avoir été nommé au Conseil économique, social et environnemental ou d'avoir des responsabilités dans des établissements publics locaux. » (« Le profil des candidats investis par la République en marche : un renouveau limité », note ENEF n°39, Sciences Po CEVIPOF, juin 2017, p. 5).

Document 1 : La place de la politique au sein des investis de LREM lors des élections législatives de 2017 (données absolues et %) ⁸

Détiennent un mandat politique	Ne détiennent pas de mandat politique mais sont politisés ⁹	Complètement novices en politique (sans aucune trace de politisation)	TOTAL
222	119	188	529
42 %	22,5 %	35,5 %	100 %

Ainsi, si plus de la moitié des 529 candidats présentés par LREM relèvent de la « société civile » (suivant le sens officiel donné à ce terme par le parti politique), seulement 35,5 % ne sont pas du tout politisés avant de se lancer dans les législatives de 2017. Un chiffre qui permet quelque peu de nuancer le renouvellement de la vie politique – en termes de pratique politique – généré par LREM. Pour autant, l'ensemble de ses candidats est globalement paritaire et possède un âge moyen relativement bas (47 ans). Par contre, comme nous le verrons plus loin, le recrutement social des candidats de LREM reste assez étroit. En ces temps de désaffection démocratique, les décisions prises par la formation du président de la République ne sont pas négligeables : outre l'intérêt purement électoral, faire en sorte que la distribution socio-démographique des députés ne soit pas trop éloignée de la population peut être un moyen d'enrayer le rejet citoyen du personnel politique. Il est évident que cela ne peut suffire à résoudre la crise actuelle du politique – comme le montre déjà la forte baisse de la popularité du président de la République depuis le début de l'été ¹⁰ – mais c'est certainement un pas dans la bonne direction.

-
8. Les données du document 1 (et celles qui suivent) portant sur les candidats investis par LREM proviennent de l'étude de Luc Rouban, « Le profil des candidats investis par la République en marche : un renouveau limité », note ENEF n°39, Sciences Po CEVIPOF, juin 2017.
 9. Luc Rouban définit la politisation comme « le fait d'avoir détenu au moins une fois un mandat électif, d'avoir été candidat à une élection, même sans être encarté, ou d'avoir participé à des appareils politiques comme conseiller, d'avoir été membre de cabinets ministériels, d'avoir été nommé au Conseil économique, social et environnemental ou d'avoir des responsabilités dans des établissements publics locaux.
 10. L'état de grâce aura été de courte durée : selon l'IFOP, entre juin et août 2017, les Français qui se disent satisfaits de l'action d'Emmanuel Macron sont passés de 64 % à 36 %. En août 2012, François Hollande affichait encore une cote de popularité de 46 %.

Comme LREM a massivement gagné les élections législatives – obtenant la majorité absolue –, le renouvellement s’est mécaniquement imposé à l’Assemblée nationale. La composition de son groupe dans l’hémicycle, fort de 310 députés, offre une respiration démocratique encore inédite. De fait, la XV^{ème} législature de la V^{ème} République, qui a débuté le 21 juin 2017, est marquée par un véritable rajeunissement, une forte féminisation et une présence accrue des « minorités visibles ». Si la victoire de LREM (et, par voie de conséquence, la défaite des « vieux » partis de gouvernement) est un facteur important de ce renouvellement des députés, une autre explication mérite – à ce stade – d’être avancée : l’entrée en vigueur de la loi de 2014 qui interdit aux députés d’occuper une fonction exécutive locale (maire, maire d’arrondissement, maire délégué et adjoint au maire, président et vice-président des conseils régionaux et départementaux notamment). Avec plus de 80 % de députés qui cumulent des mandats politiques en 2012, la France est une exception en Europe.¹¹ Or, on sait depuis longtemps que le non-cumul des mandats est un moyen de rebattre les cartes de la vie démocratique. Cela s’est parfaitement vérifié en 2017 : de nombreux députés ont choisi de se consacrer à « leur » collectivité locale. Aussi, si l’on ajoute les élus de 2012 qui ont décidé de ne pas se représenter pour d’autres raisons (passer la main à une nouvelle génération et éviter le cumul dans le temps, embrasser une autre carrière professionnelle ou répondre à d’autres ambitions politiques, faire valoir ses droits à la retraite...), plus de 40 % des députés ne sont pas candidats à leur succession en 2017 (contre 18,5 % en 2012). Si bien que, suite aux dernières élections législatives, ce sont seulement 148 députés qui ont été réélus (25,65 % des élus) – alors qu’ils étaient 340 à retrouver leur siège en 2012 (58,9 % des élus) (voir document 2). Autrement dit, l’Assemblée nationale de 2017 est renouvelée aux trois-quarts... Du jamais vu.

11. Eric Keslassy, *Une Assemblée nationale plus représentative ? Sexe, âge, catégories socioprofessionnelles et « pluralité visible »*, Note de l’Institut Diderot, 2012.

Document 2 : Députés réélus et élus pour la première fois en 2012 et en 2017 (données absolues et % des députés de l'Assemblée nationale)

2012				2017			
Députés qui se représentent	Députés qui ne se représentent pas	Députés réélus	Primo-députés	Députés qui se représentent	Députés qui ne se représentent pas	Députés réélus	Primo-députés
471	106	340	237	345	232	148	429
81,5 %	18,5 %	58,9 %	41,1 %	59,8 %	40,2 %	25,65 %	54,35 %

Ce renouvellement politique ne doit pas autant à chaque formation politique : 91 % des députés de LREM et 100 % des députés de la France insoumise sont des primo-députés ; mais ce n'est le cas que de 40 % des députés LR et de seulement 6 % des députés socialistes. Il faut évidemment tenir compte du fait que LREM est un parti politique neuf, ce qui facilite la sélection de nouveaux entrants en politique. Il existe aujourd'hui une longue file d'attente pour l'investiture aux législatives dans les vieux partis de gouvernement.¹² Un parti qui vient de se créer attire également davantage des catégories de la population peu ou mal représentées dans les formations politiques traditionnelles.

Il nous reste maintenant à évaluer précisément la répartition sociologique des députés de 2017 suivant quatre critères : l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle et la « pluralité visible ».

Un rajeunissement significatif ?

En termes d'âge moyen des députés, l'Assemblée nationale de 2012 avait amorcé une salutaire inflexion en stoppant le « vieillissement » continu des représentants de la Nation qui existait depuis le milieu des années 1980 (comme l'indique le document 3 ci-après). L'Assemblée nationale de 2017 amorce, quant à elle, une

12. Dans *Métier : député. Enquête sur la professionnalisation de la politique en France* (Raisons d'agir, 2017, p. 81), Julien Boelaert, Sébastien Michon, Étienne Ollion calculent que le temps d'attente moyen avant de devenir député était de 12 ans à la fin des années 1970 contre près de 19 ans en 2012.

véritable rupture générationnelle : l'âge moyen des députés a baissé de près de six ans (54,6 ans en 2012 contre 48,8 ans en 2017)¹³. Situation d'autant plus remarquable que l'on sait que, sauf circonstances particulières – comme le passage de la IV^{ème} à la V^{ème} République en 1958 ou une prise de pouvoir après une longue cure d'opposition comme en 1981 –, les partis politiques ont généralement tendance à investir des candidats qui bénéficient d'une longue expérience politique. La victoire de LREM et les bons résultats de la France insoumise – et à l'inverse la défaite des partis de gouvernement traditionnels (Parti socialiste, Les Républicains-UDI) – jouent ici un rôle fondamental : les députés de LREM présentent une moyenne de 45,6 ans tandis que les députés de la France insoumise sont, en moyenne, les plus jeunes avec 43,4 ans. Le Front national (48,8 ans), les Républicains (52 ans), le Parti socialiste (54 ans) et l'UDI (56,6 ans) ont des moyennes d'âge plus élevées que l'âge moyen des députés.

Document 3 : Âge moyen des députés sous la V^{ème} République

1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007	2012	2017
48,9 ans	50,8 ans	52,8 ans	51,4 ans	52,9 ans	51,2 ans	49 ans	50,8 ans	50,4 ans	51,9 ans	52,2 ans	53,5 ans	55,1 ans	54,6 ans	48,8 ans

Ce rajeunissement probant de l'Assemblée nationale est particulièrement visible lorsqu'on compare la répartition des députés par tranches d'âge de 2017 avec celle de 2012. Le document 4 ci-après fait ainsi apparaître le net renforcement des moins de 30 ans (de 0, 17 % à 4, 68 %) et l'absence des députés de plus de 80 ans sur les bancs de l'hémicycle actuel. Il y a donc 27 fois plus de députés de moins de 30 ans en 2017 qu'en 2012. Le document 4 montre également que la tranche d'âge la plus fournie est désormais celle qui va de 50 à 60 ans (32, 41 %) et non plus celle qui s'étend de 60 à 70 ans (dont le poids se réduit de 32,8 % à 14,73 % entre 2012 et 2017).

13. Calcul effectué à partir de l'âge des députés au moment de leur élection (11 et 18 juin 2017).

Document 4 : Répartition des députés par tranches d'âge en 2012 et 2017
(données absolues et % des députés)

Tranches d'âges	2012		2017	
	Nombre de députés	% de députés	Nombre de députés	% de députés
Moins de 30 ans	1	0,18 %	27	4,68 %
De 30 à 40 ans	17	3,03 %	98	16,98 %
De 40 à 50 ans	85	15,15 %	166	28,77 %
De 50 à 60 ans	178	30,85 %	187	32,41 %
De 60 à 70 ans	184	32,8 %	85	14,73 %
De 70 à 80 ans	93	16,58 %	14	2,43 %
De 70 à 80 ans	3	0,53 %	0	0

Le bouleversement politique occasionné par les élections de 2017 a donc généré un rajeunissement significatif de l'Assemblée nationale. En conséquence, l'âge moyen des députés se rapproche même de l'âge moyen des Français (41,2 ans).¹⁴

Les progrès de la parité ?

La loi sur la parité, telle qu'elle a été votée en 2000, présente un bilan mitigé. Dans les scrutins de liste (élections municipales, régionales et européennes), comme le respect de la parité est une obligation pour pouvoir concourir, elle fonctionne correctement. On voit cependant apparaître une première insuffisance à la lecture du document 4 : en l'absence de contrainte légale impérative, les femmes restent exclues de la tête des exécutifs des collectivités locales. Autrement dit, les femmes sont encore trop rarement choisies comme tête de liste. Dans les scrutins uninominaux (élections législatives et départementales), la loi sur la parité ne repose initialement sur aucun dispositif obligatoire ; elle est incitative puisque

14. L'âge moyen des Français en 2012 était de 40, 5 ans (Insee). En 2017, c'est donc aussi le vieillissement de la population qui réduit l'écart entre l'âge moyen des Français et celui des députés.

les partis politiques se voient appliquer des retenues sur leur dotation publique s'ils ne présentent pas autant de femmes que d'hommes (lors des élections législatives). Même renforcée en 2007, la sanction financière fonctionne assez mal : le poids des femmes à l'Assemblée nationale progresse lentement entre 2002 (date d'entrée en vigueur de la loi) et 2012 – comme l'indique le document 5. Pour ce qui concerne les élections départementales, en 2013, la loi a instauré le scrutin binominal paritaire – si bien que la part des femmes dans les conseils départementaux est logiquement montée à 50 % après la dernière consultation (voir document 5). A nouveau, on notera cependant que la question du partage du pouvoir dans les exécutifs locaux n'a pas été résolue par cette mesure : les femmes ne représentent que 9,9 % des présidents des conseils départementaux (document 5).

Document 5 : La représentation politique des femmes (Part des femmes, en %)

	Dernière élection (date)	Élection précédente (date)
Assemblée nationale	39 % (2017)	26,5 % (2012)
Sénat	25 % (2014)	21,8 % (2011)
Conseils régionaux		
- Présidence	-16,7 % (2015)	-7,7 % (2010)
- Conseillères	-47,8 % (2015)	-48 % (2010)
Conseils départementaux		
- Présidence	-9,9 % (2015)	-5 % (2011)
- Conseillères	-50 % (2015)	-13,8 % (2011)
Conseils municipaux (a)		
- Maires	-12,9 % (2014)	-9,6 % (2008)
- Conseillères	-48,2 % (2014)	-48,5 % (2008)
Parlement européen (b)	43,2 % (2014)	44,5 % (2009)

(a) : Pour les communes de plus de 1 000 habitants pour la dernière élection et pour les communes de plus de 3 500 habitants pour l'élection précédente.

(b) : Députées françaises

Document 6 : Évolution de la part des femmes à l'Assemblée nationale sous la V^{ème} République (en %)

1958	1962	1967	1968	1973	1978	1981	1986	1988	1993	1997	2002	2007	2012	2017
1,3	1,7	1,9	1,7	1,7	4	5,5	5,8	5,6	5,9	10,8	12,1	18,5	26,5	39

En 2014, la ministre des Droits de la femme, Najat Vallaud-Belkacem fait voter une loi qui double les sanctions financières auxquelles sont soumis les partis politiques qui n'investissent pas autant de femmes que d'hommes lors des élections législatives suivantes. C'est en effet le résultat de ce scrutin qui détermine le niveau de la dotation publique accordée aux partis politiques pour les cinq ans à venir : si l'écart des taux de candidatures entre les hommes et les femmes y est supérieur à 2 % pour une formation politique, son financement public est amputé – et, évidemment, plus l'écart est élevé, plus la pénalité est lourde. Il ne fait aucun doute que cette sanction financière – augmentée de façon très significative –, au moment où les partis politiques rencontrent des difficultés économiques, a joué un rôle important dans la féminisation de l'Assemblée nationale constatée en 2017. Aujourd'hui, sur 577 députés, 225 sont des femmes (contre 153 en 2012). Et la part des femmes dans l'hémicycle s'approchent de 40 % (39 % exactement, voir documents 4 et 5). Même si elle a eu un impact considérable, la victoire de LREM (et de son allié, le MODEM, qui présente également des investitures parfaitement paritaires) n'est donc pas la seule explication de cette entrée massive des femmes à l'Assemblée nationale¹⁵ : le durcissement de la loi sur la parité en est une autre. Pour éviter de subir des retenues financières trop importantes sur leur dotation publique¹⁶, les partis politiques ont dû se plier

15. Il faut noter que LREM (comme le MODEM) n'avait pas, en théorie, de députés sortants à investir, ce qui rend tout de même l'investiture de femmes plus aisée.

16. Selon les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur en 2014, chaque voix obtenue lors des élections législatives de 2012 devait rapporter 1,42 euro en moyenne aux partis politiques éligibles à l'aide publique ; compte tenu du non-respect de la parité, chaque voix n'a finalement rapporté que 1,19 euro par voix tout au long de la législature précédente.

aux efforts demandés : ainsi, LR a présenté 39,09 % de femmes en 2017 alors que l'UMP était le mauvais élève de 2012 avec seulement 25,5 % de femmes parmi ses candidats à la députation ; le PS est passé de 42,6 % de femmes candidates en 2012 à 44,2 % en 2017.

Document 7 : La place des femmes au sein des groupes politiques à l'Assemblée nationale en 2017 (données absolues et %)

	Nombre de femmes	Nombre total	Part des femmes dans le groupe
La République en marche (et apparentés)	151	314	48,1 %
Les Républicains (et apparentés)	23	100	23 %
Mouvement démocrate (et apparentés)	17	47	36,1 %
Les Constructifs : Républicains, UDI, indépendants (et apparentés)	8	35	22,86 %
Nouvelle gauche (et apparentés)	12	31	38,7 %
La France insoumise	7	17	41,1 %
Gauche démocrate et républicaine	3	16	18,7 %
Non-inscrits	4	17	23,52 %
Total	225	577	39 %

Pour autant, si l'on excepte le groupe de LREM (et apparentés), le document 7 montre que les groupes politiques peuvent se trouver assez loin de la parité. Il en est ainsi des Républicains (23 % de femmes), des Constructifs (22,86 %), et de la Gauche démocrate et républicaine – principalement composé d'élus du Parti communiste – (23,52 %). Pour satisfaire à la loi sur la parité, les partis politiques ont tendance à réserver des circonscriptions très difficiles aux femmes, si bien que l'effort remarqué au niveau des investitures ne se reflète que très

imparfaitement dans les groupes constitués d'élus.¹⁷ De plus, la féminisation quantitative de l'Assemblée nationale ne doit pas cacher la déception qualitative : les postes de pouvoir y sont toujours très majoritairement détenus par les hommes.¹⁸ Ainsi, ce sont sept hommes qui ont été élus présidents des groupes politiques en 2017 – alors qu'une femme, Barbara Pompili, co-présidait le groupe Europe Ecologie-Les Verts en 2012. Il est vrai que peu de femmes se sont présentées pour occuper cette fonction, mais peut-être se savaient-elles battues d'avance ? De fait, deux femmes souhaitaient devenir présidente de l'Assemblée nationale (Brigitte Bourguignon et Sophie Errante) mais elles ont été devancées par François de Rugy lors du vote organisé au sein du groupe LREM pour en désigner le candidat. Alors qu'on a longtemps pensé que cela pouvait être une femme, ce qui aurait été une première, c'est de nouveau un homme qui occupe le poste de président de l'Assemblée nationale.¹⁹ Aussi, même si la parité a finalement été respectée pour les postes de vice-présidents et de présidents des huit commissions permanentes de l'hémicycle, il reste incontestablement du chemin à parcourir.²⁰

Une réelle avancée de la « pluralité visible » ?²¹

En France, il est toujours délicat d'aborder la mesure de la « pluralité visible ». L'article premier de la Constitution de la V^{ème} République stipule en effet que

-
17. Dans « Aux législatives, les femmes héritent des circonscriptions les plus difficiles à remporter » (Le Monde, 6 juin 2017), Adrien Sénécat montre que le partis politiques ont tendance à réserver leurs meilleures circonscriptions aux hommes et à investir des femmes dans des « terres de mission ». Par exemple, selon ses calculs, les femmes représentaient 64 % des candidats LR dans les territoires où le parti de droite a obtenu ses pires résultats par le passé. Ce reproche peut également s'adresser à LREM qui a présenté une nette majorité de candidature féminine (60 %) dans les circonscriptions qui lui sont les plus défavorables. En définitive, c'est l'ampleur de sa victoire qui masque ce choix initial.
 18. On retrouve ici le phénomène observé dans les collectivités locales. La présence des femmes ne suffit pas à assurer un véritable partage du pouvoir dans les enceintes politiques.
 19. Suivant la règle de jeu voulue par LREM pour tous les postes à responsabilités de l'Assemblée nationale, François de Rugy devrait renoncer à la présidence à mi-mandat. Peut-être que ce sera alors le tour d'une femme d'occuper cette prestigieuse fonction ? Reste que François de Rugy s'est montré rapidement beaucoup plus frileux sur cette question et n'exclut plus de rester cinq ans à son poste...
 20. La plateforme « La parité au pouvoir », lancée par des associations, a publié un rapport intitulé La Parité à l'Assemblée nationale : le data au service de l'égalité femmes - hommes qui démontre, chiffres à l'appui, que les femmes sont moins bien placées dans l'hémicycle, siègent d'abord dans les commissions les moins prestigieuses et prennent moins la parole tout au long de la législature débutant en 2012.
 21. Nous préférons utiliser ce terme à celui de « diversité » - qui est trop vague puisqu'il renvoie à des publics très différents (âge, genre, handicap et origine ethnique). Or, comme il convient ici de cibler les inégalités de représentation politique des « minorités visibles », celles qui donnent un caractère pluriel à la société française, le concept de « pluralité visible » est plus opérant.

« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. » Par conséquent, les statistiques ethno-raciales y sont très strictement encadrées. Il existe pourtant au moins deux champs fondamentaux de la société – en ce qu'ils sont porteurs de symboles et de la nécessité d'être exemplaires – devant être considérés comme spécifiques sur cette question : les médias et la vie politique. Dans ces domaines, le levier « socio-économique », s'il a incontestablement son importance, ne peut suffire à expliquer les inégalités constatées. La « visibilité » des acteurs de la vie politique – et des médias – doit aussi être prise en compte. Cela suppose de respecter une méthodologie extrêmement rigoureuse qui commence par la définition précise des « minorités visibles »²². Dans notre esprit, les « minorités visibles » regroupent toutes les personnes qui sont issues d'une immigration non-européennes et celles qui sont originaires des DROM-COM.²³ Pour mesurer les avancées de la « pluralité visible » à l'Assemblée nationale, nous utilisons ensuite une méthode d'identification qui s'appuie sur trois critères : a) le patronyme (nom et prénom) b) la photographie c) le lieu de naissance (ou celui des ascendants). Avec les résultats livrés dans le document 8, nous observons une progression réelle de la « pluralité visible » dans l'actuelle Assemblée nationale.

Document 8 : La place des « minorités visibles » à l'Assemblée nationale en 2007, 2012 et 2017 (données absolues et %)

	Nombre de « minorités visibles »	Nombre total de députés	Part des minorités visibles dans le total des députés
2007	3	555 ²⁴	0,54 %
2012	11	550 ²⁵	2 %
2017	34	550	6,18 %

22. Une autre définition des « minorités visibles » (ou de la « diversité ethnique ») entraîne inéluctablement des écarts en termes de mesure. Cela explique pourquoi les chiffres que nous donnons peuvent s'avérer différents de ceux publiés dans la presse.

23. Nous excluons cependant les Français qui sont issus d'une immigration non-européenne sans être « visibles ». Nous ne retenons pas non plus les Français dits « pieds noirs ». S'ils ont pu connaître une « intégration » difficile à leur arrivée, leur trajectoire est trop différente de celle des immigrés d'Afrique du Nord.

24. Considérant que la problématique est inverse dans les DROM-COM, nous ne tenons compte que des circonscriptions métropolitaines.

Alors que la « pluralité visible » avançait à petits pas à l'Assemblée nationale jusqu'en 2012, la victoire de LREM a clairement modifié la donne en 2017 : près de 80 % des députés issus des « minorités visibles » ont été élus sous les couleurs du parti du président de la République. Et au total, aujourd'hui, il y a plus de trois fois plus de députés relevant de la « pluralité visible » dans l'hémicycle qu'en 2012 (document 8). De fait, « la France de toutes les couleurs »²⁶, promise par Emmanuel Macron, est entrée à l'Assemblée nationale.²⁷ Outre le succès électoral, il est certain que cette forte progression de la « pluralité visible » provient de la volonté de l'état-major de LREM au moment d'accorder les investitures. Avec un mode de scrutin plutôt défavorable pour les « minorités visibles » – par rapport au scrutin de liste –, ce résultat démontre définitivement que ce sont bien les partis politiques qui, jusque-là, projetaient leur conservatisme sur les citoyens en affirmant que les électeurs étaient réticents à voter pour des candidats relevant de la « pluralité visible ». Au contraire, les citoyens y sont tout à fait prêts – comme nous l'avancions depuis longtemps.²⁸ Beaucoup moins monochrome, cette Assemblée nationale recréabilise la notion d'égalité des chances, si fondamentale dans notre République. Point fondamental : les « minorités visibles » élus députés montrent que l'origine ethnique n'est plus un frein dans l'accomplissement d'un ambitieux parcours politique sans assignation identitaire (ou même territoriale). Ce n'est jamais explicitement parce qu'ils relèvent de la « pluralité visible » qu'ils ont été investis par LREM. Evidemment, si l'on considère le poids des « minorités visibles » dans la population française – qui s'élèverait à 11 % – il subsiste toujours une sous-représentation de la « pluralité visible » à l'Assemblée nationale. Une sous-représentation tout de même beaucoup plus présentable : la représentation nationale donne droit au caractère multiculturel de la société française. Il était temps...

Avec LREM, le MODEM, le Parti socialiste et la France insoumise participent

25. Il s'agit du total des circonscriptions métropolitaines et de celles des Français établis hors de France. Le nombre de circonscriptions des DROM-COM est passé de 22 en 2007 à 27 en 2012 suite au redécoupage électoral de 2009.

26. Discours à Bercy, 17 avril 2017.

27. Par contre, signalons que le gouvernement d'Edouard Philippe est en nette régression sur cette question par rapport aux gouvernements nommés sous François Hollande. En 2012, 20 % du premier gouvernement de Jean-Marc Ayrault relève de la « pluralité visible » (et un poste régalien, le ministère de la Justice, est occupé par Christiane Taubira). En 2017, ce n'est plus que près de 7 % de l'équipe gouvernementale qui appartient à la « pluralité visible » (et sans portefeuille régalien).

28. Eric Keslassy, « Les électeurs sont prêts à élire des personnes issues de la diversité », *Le Monde*, 11 août 2011.

à la constitution de cette Assemblée nationale plus fidèle à la « pluralité visible » des citoyens (document 9). Par contre, comme en 2012, la droite et le centre n'ont aucun député issu des « minorités visibles » (document 9).

Document 9 : La place des « minorités visibles » à l'Assemblée nationale selon les groupes politiques en 2017 (données absolues et %)

	Nombre de député(s) relevant des « minorités visibles »	Part des minorités visibles dans le total des députés du groupe
La République en marche (et apparentés)	27	8,60 %
Les Républicains (et apparentés)	0	0 %
Mouvement démocrate (et apparentés)	4	8,51 %
Les Constructifs : Républicains, UDI, indépendants (et apparentés)	0	0 %
Nouvelle gauche (et apparentés)	2	6,45 %
La France insoumise	1	5,88 %
Gauche démocrate et républicaine	0	0 %
Non-inscrits	0	0 %

Une représentativité socio-économique introuvable ?

Dans les « sociétés démocratiques », le peuple est composé d'individus libres et autonomes. Il est donc plus difficile d'en représenter la réalité socio-économique que dans une société de corps. De plus, formant l'élite politique, les députés se puisent toujours très majoritairement dans l'élite socio-économique. On espérait toutefois que le projet de LREM de renouveler le vie politique en faisant appel à des candidats issus de la « société civile » pouvait générer une représentation nationale davantage conforme aux équilibres socio-économiques de la population. Las, en dépit d'une légère baisse, le poids des cadres et professions intellectuelles supérieures dans l'hémicycle reste très important : plus des trois-

quarts des députés relèvent de cette profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS). La surreprésentation de cette élite socio-économique par rapport à son poids dans la population active occupée reste écrasante (document 10). De même, la sous-représentation des employés et des ouvriers par rapport à leur poids dans la population active occupée continue d'être préoccupante. En effet, la « classe populaire » (que l'on peut ici admettre composée des employés et des ouvriers) regroupe moins de 6 % des députés alors qu'elle représente au moins 48,8 % de la population active occupée (document 10)²⁹. Plus précisément encore, le déclin progressif du monde ouvrier à l'Assemblée nationale s'achève en 2017 : il n'y a plus aucun ouvrier élu député en 2017 (il y en avait encore 1 en 2012, 2 en 2007 et 3 en 2002).

Document 10 : La part des députés en fonction de leur PCS en 2012 et en 2017 (en %)

	2007	2012	Part dans la population active occupée en 2014 (INSEE)
Agriculteurs exploitants	3,1 %	2,67 %	1,9 %
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,9 %	10,49 %	6,3 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	81,5 %	75,95 %	17,1 %
Professions intermédiaires	5,9 %	6,30 %	25,6 %
Employés	2,4 %	4,58 %	28,3 %
Ouvriers	0,2 %	0 %	20,5 %

Le document 10 démontre une nouvelle fois que derrière des procédures apparemment démocratiques, la vie politique s'organise autour d'inégalités socio-économiques de représentation : tout se passe comme s'il existe un « cens caché »³⁰ dans l'accès au mandat public. Devenir député suppose de détenir un

29. Signalons que la part des députés issus de la « classe populaire » était de 17 % en 1967 et encore de 15 % en 1978 (Luc Rouban, *Les députés*, Les cahiers du CEVIPOF, n°55, septembre 2011).

30. Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Editions du Seuil, 1978.

capital économique élevé, un puissant capital scolaire et un fort capital social. Si bien que la « classe supérieure » est toujours surreprésentée à l'Assemblée nationale, tandis qu'une France, celle de la « classe populaire » y est pratiquement absente. C'est qu'en réalité les investis de LREM restent globalement conformes à la distribution socioprofessionnelle traditionnelle des candidats (document 11).

Document 11 : La répartition socioprofessionnelle des candidats LREM (en %) ³¹

Classes supérieures ³²	Classes moyennes ³³	Classes populaires ³⁴	Total
68,5 %	23 %	8,5 %	100 %

L'enquête de Luc Rouban montre même que près de 80 % des « novices en politique » investis par LREM appartiennent aux classes supérieures. Cette absence de diversification sociale démontre que la volonté de renouvellement politique ne suffit pas : les candidats qui ne sont pas ou peu politisés se révèlent détenir des capitaux (économique, culturel et social) en quantité importante, ce qui les autorise – plus que d'autres – à s'engager dans la vie politique. Si bien que le décalage entre la réalité socio-économique de la population française et la composition de l'Assemblée nationale n'a pas été comblé.

Conclusion :

Entre 2012 et 2017, l'Assemblée nationale a changé de visage. Même si elle reste élitiste, elle offre une image plus fidèle de la société française : il n'y a jamais eu autant de femmes et de « minorités visibles » sur les bancs de l'hémicycle. L'Assemblée nationale a également subi une salutaire cure de jouvence. Avec la

31. Luc Rouban, « Le profil des candidats investis par la République en marche : un nouveau limité », note ENEF n°39, Sciences Po CEVIPOF, juin 2017, p. 6.

32. Luc Rouban a ajouté les industriels et gros commerçants et les patrons de TPE (très petites entreprises) aux cadres et professions intellectuelles supérieures dans les classes supérieures.

33. Luc Rouban a ajouté les femmes au foyer et les étudiants aux catégories habituelles des classes moyennes.

34. Luc Rouban a ajouté les artisans commerçants aux employés et ouvriers dans les classes populaires.

limitation du cumul des mandats dans le temps, il est sans doute encore possible d'améliorer la représentativité de la représentation nationale. Les Français y sont d'ailleurs favorables : 90 % d'entre eux souhaitent que les députés ne puissent exercer qu'un nombre limité de mandats successifs.³⁵ Une loi constitutionnelle sera nécessaire pour tenir cet engagement de campagne du président de la République.³⁶ En attendant, force est de constater qu'une aspiration forte de l'opinion publique a été globalement satisfaite avec ce renouvellement historique de l'Assemblée nationale. Mais, en ces temps de crise du politique, les citoyens sont exigeants et attendent maintenant que les mesures prises soient enfin efficaces. C'est finalement de la capacité du gouvernement et de sa majorité à réduire durablement le chômage que le personnel politique peut retrouver de la crédibilité. Dans cette perspective, la prochaine loi devant réformer le code du travail est d'une importance toute particulière...

**Retrouvez l'actualité de l'Institut Diderot sur
www.institutdiderot.fr / @InstitutDiderot**

35. 67 % des Français pensent que le nombre de mandats successifs doit être limité à deux, 21 % à trois, et 2 % à quatre (Sondage Opinion Way pour Les Echos, 8 juin 2017).

36. Il conviendra également de repenser le statut de l'élu pour que les députés issus du privé et du public bénéficient des mêmes conditions de réintégration professionnelle.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

Dans la même collection

- L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert - Emmanuel Halais
- Le futur de la procréation - Pascal Nouvel
- La République à l'épreuve du communautarisme - Eric Keslassy
- Proposition pour la Chine - Pierre-Louis Ménard
- L'habitat en utopie - Thierry Paquot
- Une Assemblée nationale plus représentative - Eric Keslassy
- Où va l'Égypte ? - Ismaïl Serageldin
- Sur le service civique - Jean-Pierre Gualazzi
- La recherche en France et en Allemagne - Michèle Vallenthini
- Le fanatisme - Texte d'Alexandre Deleyre présenté par Dominique Lecourt
- De l'antisémitisme en France - Eric Keslassy
- Je suis Charlie. Un an après... - Patrick Autréaux
- Attachement, trauma et résilience - Boris Cyrulnik
- La droite est-elle prête pour 2017 ? - Alexis Feertchak
- Réinventer le travail sans l'emploi - Ariel Kyrou
- Crise de l'École française - Jean-Hugues Barthélémy
- À propos du revenu universel - Alexis Feertchak & Gaspard Koenig

Les Carnets des Dialogues du Matin

- L'avenir de l'automobile - Louis Schweitzer
- Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme - Etienne Klein
- L'avenir de la croissance - Bernard Stiegler
- L'avenir de la régénération cérébrale - Alain Prochiantz
- L'avenir de l'Europe - Franck Debié
- L'avenir de la cybersécurité - Nicolas Arpagian
- L'avenir de la population française - François Héran
- L'avenir de la cancérologie - François Goldwasser
- L'avenir de la prédiction - Henri Atlan
- L'avenir de l'aménagement des territoires - Jérôme Monod
- L'avenir de la démocratie - Dominique Schnapper
- L'avenir du capitalisme - Bernard Maris
- L'avenir de la dépendance - Florence Lustman
- L'avenir de l'alimentation - Marion Guillou
- L'avenir des humanités - Jean-François Pradeau
- L'avenir des villes - Thierry Paquot
- L'avenir du droit international - Monique Chemillier-Gendreau
- L'avenir de la famille - Boris Cyrulnik
- L'avenir du populisme - Dominique Reynié
- L'avenir de la puissance chinoise - Jean-Luc Domenach
- L'avenir de l'économie sociale - Jean-Claude Seys
- L'avenir de la vie privée dans la société numérique - Alex Türk

- L'avenir de l'hôpital public - Bernard Granger
- L'avenir de la guerre - Henri Bentegeat & Rony Brauman
- L'avenir de la politique industrielle française - Louis Gallois
- L'avenir de la politique énergétique française - Pierre Papon
- L'avenir du pétrole - Claude Mandil
- L'avenir de l'euro et de la BCE - Henri Guaino & Denis Kessler
- L'avenir de la propriété intellectuelle - Denis Olivennes
- L'avenir du travail - Dominique Méda
- L'avenir de l'anti-science - Alexandre Moatti
- L'avenir du logement - Olivier Mitterand
- L'avenir de la mondialisation - Jean-Pierre Chevènement
- L'avenir de la lutte contre la pauvreté - François Chérèque
- L'avenir du climat - Jean Jouzel
- L'avenir de la nouvelle Russie - Alexandre Adler
- L'avenir de la politique - Alain Juppé
- L'avenir des Big-Data - Kenneth Cukier et Dominique Leglu
- L'avenir de l'organisation des Entreprises - Guillaume Poitrinal
- L'avenir de l'enseignement du fait religieux dans l'École laïque - Régis Debray
- L'avenir des inégalités - Hervé Le Bras
- L'avenir de la diplomatie - Pierre Grosser
- L'avenir des relations Franco-russes - S.E. Alexandre Orlov
- L'avenir du Parlement - François Cornut-Gentile
- L'avenir du terrorisme - Alain Bauer
- L'avenir du politiquement correct - André Comte-Sponville & Dominique Lecourt
- L'avenir de la zone euro - Michel Aglietta & Jacques Sapir
- L'avenir du conflit entre chiïtes et sunnites - Anne-Clémentine Larroque
- L'avenir de l'Iran - S.E. Ali Ahani
- L'avenir de l'enseignement - François-Xavier Bellamy
- L'avenir du travail à l'âge du numérique - Bruno Mettling
- L'avenir de la géopolitique - Hubert Védrine
- L'avenir des armées françaises - Vincent Desportes
- L'avenir de la paix - Dominique de Villepin
- L'avenir des relations franco-chinoise - S.E. Zhai Jun
- Le Défi de l'islam de France - Jean-Pierre Chevènement

Les Dîners de l'Institut Diderot

- La Prospective, de demain à aujourd'hui - Nathalie Kosciusko-Morizet
- Politique de santé : répondre aux défis de demain - Claude Evin
- La réforme de la santé aux États-Unis :
Quels enseignements pour l'assurance maladie française ? - Victor Rodwin
- La question du médicament - Philippe Even
- Le corps ce grand oublié de la parité - Claudine Junien

Les Entretiens de l'Institut Diderot

- L'avenir du progrès (actes des Entretiens 2011)
- Les 18-24 ans et l'avenir de la politique

UNE ASSEMBLÉE NATIONALE PLUS REPRÉSENTATIVE ?

Mandature 2017-2022



Enseignant à Sciences Po et en classe préparatoire, Eric KESLASSY est directeur de collection chez Bréal (« Thèmes et débats société », « Thèmes et débats histoire ») et chez Studyrama (« Objectif : Réussir votre prépa ! »). Il est également l'auteur de nombreuses notes (Institut Montaigne, Fondation Jean-Jaurès et Institut Diderot) et d'ouvrages dont *De la discrimination positive* (Bréal, 2016) et *Démocratie et égalité* (Bréal, 2016).



L'Assemblée nationale vient de connaître un rajeunissement impressionnant ainsi que des progrès spectaculaires dans la parité homme-femme et la représentation des « minorités visibles ».

Selon sa méthode éprouvée, Kessler ne se contente pas de vues d'ensemble ou de considérations abstraites, il analyse dans le détail, chiffres en mains, tous les aspects du contexte. Il inscrit sa réflexion dans une perspective évolutive. Comment les nouvelles organisations politiques nées des initiatives du nouveau président de la République se structurent-elles et fonctionnent-elles ? Vont-elles permettre la reconstitution d'un système politique qui préserverait les électeurs de toute lassitude politique, au sens noble du terme, et du dégoût de la « chose publique », qu'ils ont exprimé et qu'ils expriment, aujourd'hui encore, au quotidien ?

Reste que l'ambiguë « transparence » apparaît comme la seule valeur qui ait résisté au « démagisme » de ce printemps 2017. Or, la politique n'est pas la morale appliquée, mais un art. C'est toujours sur un rapport de forces que s'exerce cet art en faveur ou non de l'intérêt général. L'ignorer, c'est prendre le risque de laisser la violence et les troubles civils se donner libre cours. C'est pourquoi on peut espérer que le désir de renouvellement de nos concitoyens trouve des implications sociales dans leur vie quotidienne.

Dominique LECOURT
Directeur général de l'Institut Diderot

La présente publication ne peut être vendue



ISBN 979-10-93704-40-1



9 791093 704401
ISSN 2498-1656 (en ligne)
ISSN 2272-9399 (imprimé)